



FLASH INFO

Le 29 Septembre 2021,

Ce jour, **L'ENTENTE SYNDICALE FO-SPS** a été reçue par la Direction locale par intérim afin de nous évoquer 1 point essentiel sur la sécurité des personnels !

Suite à un nouveau référé porté par 7 avocats suite aux diverses injonctions du CGLPL, la direction a dû s'expliquer sur cela.

1 GROS SUJET EN RESSORT !!

Le retour des promenades à LA NORMALE...



Sans attendre la décision de ce référé, le Directeur Interrégional Adjoint se précipite et « ORDONNE » à la direction locale par intérim de mettre en application cette demande, dès demain (Jeudi 30 Septembre). Ne serait-ce pas mettre un peu plus de bâton dans les roues du CP de Seysses ? cela ne va quand même pas le gêner !

Patience, cela ne dure que depuis la fin d'année 2018. Pourquoi laisser réussir là où l'on a échoué ! Serait-ce difficile de laisser à d'autres la possibilité de faire mieux (sans grande difficulté bien sûr)

Une NOTE DE SERVICE devrait donc sortir pour revenir en mars 2020.

Pour L'ENTENTE SYNDICALE FO-SPS, cela s'appelle du zèle ? Pourquoi ne pas attendre le verdict ??? Et surtout pourquoi ne pas attendre la fin de la crise sanitaire ?

Monsieur le DIA a-t-il déjà oublié les nombreuses projections du CP de Seysses, la non présentation d'un pass sanitaire pour les parloirs, la non vaccination des personnes détenues (trop peu sont vaccinées) ?

Tous les risques pour une aggravation de la situation sanitaire sont là partout ...

**LES CONDITIONS DES DETENUS PASSENT
AVANT CELLE DES PERSONNELS !!!!!**

NE VOUS TROMPEZ PAS DE CIBLE !!!

L'ENTENTE SYNDICALE FO-SPS COMBATTRA ET DEFENDRA

TOUJOURS LES INTERETS DES PERSONNELS !

L'entente Syndicale FO et SPS